Aide à l'Autonomie des Jeunes

Une aide des Activités Sociales de l'énergie pour accompagner les jeunes à préparer leur avenir sereinement.

Elle leur permet de :

- poursuivre des études,
- entamer une formation dans les meilleures conditions,
- pallier l'absence d'allocations chômage pendant quelques mois.

activités sociales de l'énergie

comité national cmcas

CCAS

Pour qui ?

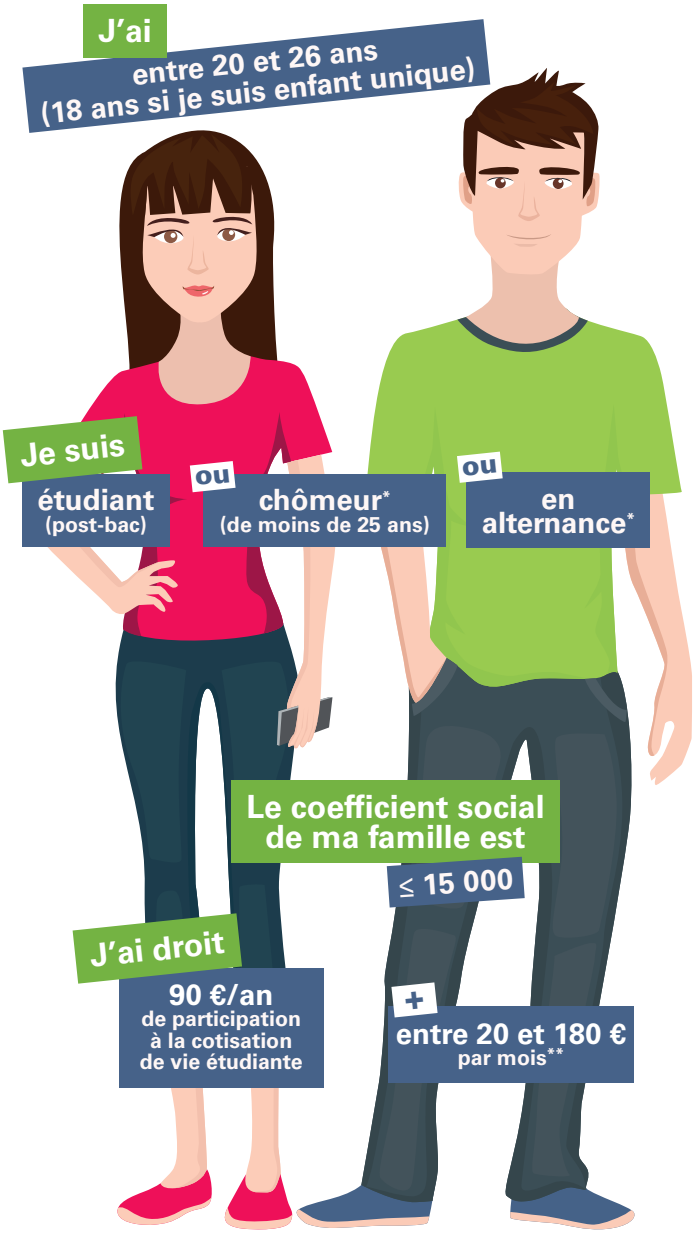

*sous certaines conditions, rapprochez-vous de votre CMCAS ou de votre SLVie
**Cumulable avec les aides au logement, l'aide aux frais d'études, la bourse d'enseignement supérieur, l'aide versée par l'employeur de l'autre parent.